

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2024_3_12

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 29

Votants : 35

Objet : Déchets -
Convention recrutement
maître composteur
mutualisé

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 19 mars à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du Smited , ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 12 Mars 2024

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Madame HAYE Nadia, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur CLEMENT Philippe

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur GIRARD Régis

Pouvoirs :

Madame CHAUSSERAY Francine a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Monsieur DELIGNÉ Thierry a donné pouvoir à Madame BERNARDEAU Lydie
Monsieur DUMOULIN Guillaume a donné pouvoir à Madame ARNAUD Magdalena
Madame GUITTON Sylvie a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques
Madame SAUZE Magalie a donné pouvoir à Madame MICOU Corine
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Monsieur BARANGER Johann, Madame CHAUSSERAY Francine, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame SAUZE Magalie, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Madame Danielle TAVERNEAU

Mme Micou, Vice-Présidente en charge de la gestion des déchets expose.

Dans le cadre de l'appel à projets Fonds Vert et suite à la validation du schéma territorial pour le tri à la source des biodéchets, le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val De Sèvre et Sud Gâtine - SMC, la Communauté de Communes Val De Gâtine et la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine souhaitent recruter un chargé de mission mutualisé dédié à la gestion du compostage de proximité, pour assurer des campagnes de sensibilisation et un accompagnement auprès des foyers pour mieux trier. Sa mission est fixée pour une durée de 3 ans, conformément au planning de mise en œuvre réalisé.

Répartition par collectivité :

Collectivité	SMC	CCPG	CCVG
Total en ETP	0,50 ETP	0,36 ETP	0,14 ETP
Total d'heures par an	803 h	579 h	225 h

Conformément au plan de financement Fonds Vert

Coût par collectivité :

Collectivité	SMC	CCPG	CCVG
Salaire chargé annuel (technicien)	37 000 €		
Coût par collectivité	18 500 €	13 320 €	5 180 €
Montant de la subvention (70 %)	12 950 €	9 324 €	3 626 €
Reste à charge par an	5 550 €	3 996 €	1 554 €

Pour rappel : la durée de la mission est de 3 ans

La Communauté de Communes Val de Gâtine et la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine ont mandaté le SMC pour assurer le recrutement du chargé de mission mutualisé.

Le remboursement du salaire de l'agent recruté se fera sur présentation d'une facture. Les indemnités liées au remboursement des frais sont versées par l'organisme d'accueil dans le cadre des missions effectuées pour son compte et selon les modalités de l'organisme d'accueil.

Le montant de la subvention fonds vert sera perçu par le SMC, qui le répartira entre les 3 collectivités dans un délai maximum de 3 mois après le versement.

Vu la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Vu la directive (UE) 2018/852 modifiant la directive 94/62/CE relative aux déchets

Vu la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu l'exploitation de la compétence collecte et traitement des déchets par la régie dénommée SICTOM

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 20 février 2024 validant le schéma territorial concernant la mise en place du tri à la source des biodéchets pour le territoire de la Communauté de Communes Val de Gâtine, partie collectée par le SICTOM

Considérant que pour assurer les campagnes de sensibilisation et l'accompagnement des usagers, il est nécessaire de faire appel à un chargé de mission maître composteur

Considérant que cet agent pourrait être mutualisé entre les 3 collectivités (le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val De Sèvre et Sud Gâtine - SMC, la Communauté de Communes Val De Gâtine et la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine) pour une durée de 3 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'accepter le recrutement d'un chargé de mission maître composteur mutualisé entre les 3 collectivités, même si aucune subvention n'est attribuée**
- **D'autoriser le Président ou son représentant par délégation à signer la convention de mise à disposition du chargé de mission maître composteur.**

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Danielle TAVERNEAU

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 19/03/2024
Publié le 22/03/2024
Transmis en sous-préfecture le 22/03/2024

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

